



La sécurité EN PALOMBIÈRE

*Le bonheur d'un paloumayre
ne doit pas être gâché par l'imprévoyance*

La question de la sécurité, dans et autour d'une palombière, mérite que quelques conseils et consignes soient rappelés.

- parce que l'actualité nous y contraint
- parce qu'un habitué peut relâcher sa vigilance
- parce qu'un invité peut être imprudent



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA GIRONDE

Administrateur en charge du réseau palombe : Alain Videau
Suivi Technique : Thibault Leclercq, Cédric Cugny, Christine Rigo

1. EN GÉNÉRAL...

Quoi qu'il arrive, être prêt !

- Vérifier que votre (vos) partenaire (s) de chasse soit (ent) en possession du permis de chasser validé.
- Vérifier que votre assurance (chasse ou autre) couvre bien les sinistres éventuels liés à l'installation (incendie, accident, chute...).
- Éviter le bricolage approximatif pour avoir une cabane solide et sûre.
- Prévoir une réserve d'eau (bidon, seau) et/ou extincteur.
- Fumeurs, prévoyez des cendriers. Ne pas jeter les mégots par terre.
- Attention aux nids de guêpes et frelons !
- Si on dispose d'un système de chauffage, respect des normes de sécurité. Exemple : distance poêle et tuyau par rapport aux murs et plafonds.
- Prévoir un accès aisé à un téléphone fixe (noter la maison la plus proche) ou à un portable avec affichage des N° d'urgence S.A.M.U - 15 et Pompiers - 18 en cas de problème (accident, malaise...).
- Posséder une trousse à pharmacie accessible pour les premiers soins d'urgence (attention à la date de péremption).



2. LES ARMES

Comme un chef...

- Les armes ne seront chargées qu'au moment du tir.
- Bien se préparer à l'avance et pas de précipitation.
- Prévoir un emplacement spécial pour les armes et déposer les munitions à un autre endroit.
- S'entendre à l'avance pour le tir de plusieurs oiseaux en simultanée (sifflet, signal...). Repérage à l'avance des endroits classiques pour le tir.
- Ne jamais diriger une arme (chargée ou non) vers une personne ou une zone à risque.
- Charger sans précipitation et dans de parfaites conditions de sécurité ; les canons dirigés vers une zone sans danger et vers le sol.
- Décharger son arme (après le tir) canons dirigés vers le sol et vers une zone sans danger.
- Toutes ces consignes doivent être données à l'avance par le chef de cabane (il en faut un).



3. LES FILETS

Eux aussi présentent des risques.

- Les systèmes de déclenchement et les sécurités anti déclenchement doivent être en parfait état.
- Chaque jour, les sécurités anti déclenchement doivent être enlevées en dernier, après l'installation du matin et remises en premier, avant la désinstallation de la chasse.
- Pour le chef de cabane, ne jamais entrer sur les sols sans avoir mis les sécurités anti déclenchement.
- Pour les invités, ne jamais entrer sur les sols sans autorisation du chef de cabane qui au préalable aura mis les sécurités anti déclenchement.



ATTENTION:

- Pour prévenir les éventuels déclenchements intempestifs, un sentier d'accès matérialisé est souhaitable (personne ne doit circuler aux abords des filets).
- Aux câbles de déclenchement qui traînent au sol.
- Aux systèmes de ressort trop puissants.

4. CONSTRUCTION, ENTRETIEN, POSE DES APPEAUX

Ces opérations impliquent l'utilisation d'outils dans des situations précaires.

- Comme pour tous travaux d'extérieurs, bien se protéger: vêtements adaptés au bricolage tels que gants, chaussures (de sécurité), lunettes de protection...
- Pour l'usage de la tronçonneuse, prévoir en plus: pantalon de sécurité (bloque la chaîne si contact), casque pour la tête et casque antibruit...
- Pour monter aux arbres, utiliser du matériel d'escalade approprié et en bon état (harnais, deux longes de vie, des mousquetons, des descendeurs, une longue corde d'escalade en très bon état, une petite corde indépendante pour monter le matériel, grimpettes, échelle...).
- Pour l'usage de groupe électrogène ou d'engin électrique ou encore de moteur thermique, attention aux risques d'incendie et aux gaz d'échappement (asphyxie).



5. MONTAGE ET DÉMONTAGE DES MÉCANIQUES, ÉLAGAGE

Les accidents les plus graves se produisent lors de ce type d'intervention.

- Dans la mesure du possible, faire appel à des professionnels ou à des personnes spécialisées.
- Ne jamais monter dans un arbre ou prendre de risques si vous êtes seul.
- Définir un périmètre de sécurité autour de l'arbre au moment des travaux pour prévenir la chute de branche ou d'outil utilisé par le monteur.
- L'assistant aussi doit porter un casque.
- Ne jamais escalader sans être équipé du matériel d'escalade, toujours être assuré à l'aide de celui-ci pendant la montée dans l'arbre, le travail dans l'arbre et lors de la descente.
- Votre assurance c'est : une formation aux techniques d'escalade et d'élagage* (respect de la règle des trois appuis, descente en rappel). Si vous utilisez des grimpettes, bien vérifier leur état et faites attention à ne pas vous blesser avec.
- Si vous utilisez une échelle, respectez les règles et les conditions d'utilisation de celle-ci, la sécuriser en la fixant en haut et en bas.
- Installer l'échelle de façon stable et à l'opposé de la zone de travail sur l'arbre pour éviter la chute des branches ou de tout autre objet sur celle-ci.
- Attention en cas d'usage de nacelles ou de tout autre gros moyen respectez les règles et les conditions d'utilisation.
- Attention à la fatigue et au manque de concentration, source fréquente d'accidents.
- Pluie, vent, mauvaises conditions météorologiques : s'abstenir.



ET ENFIN...

Conscience tranquille

- Avant de rentrer de la chasse : vérifier que les armes sont déchargées.
- Penser à tout ranger : ficelles, fils de fer, objets ou produits éventuellement dangereux, chauffage éteint si bouteille de gaz la fermer.
- En fin de saison : grand rangement, grand nettoyage...



* La Fédération organise des formations, pour vous inscrire, contactez-nous !



Autorisations, construction, entretien

Quelques rappels essentiels...

Avant d'envisager une construction, se soucier des deux autorisations : celle du propriétaire du terrain, celle du détenteur du droit de chasse.

De même, il faut absolument s'informer sur la teneur des **arrêtés** ministériels et préfectoraux consultables sur le site de la Fédération ([www.chasseurs33.com/Arrêtés et décrets/palombière et filet](http://www.chasseurs33.com/Arrêtés%20et%20décrets/palombière%20et%20filet)), ainsi que d'une éventuelle **réglementation** locale. La première précaution concerne le respect des distances entre les installations existantes et celle que vous prévoyez; entrer en contact avec les propriétaires des palombières voisines.

Pour récupérer éventuellement des imprimés types (autorisations) contacter la Fédération. Pour créer une palombière aux filets, une autorisation préfectorale est nécessaire. Dans ce cas, voir avec la Fédération pour constituer le dossier.

Ensuite, il est fortement recommandé de veiller à **l'environnement immédiat** de la palombière.

Pour l'implantation, choix décisif : réfléchir à **l'emplacement du poste d'observation** afin d'avoir la meilleure vue possible, sans avoir à élaguer, couper, nettoyer (sans oublier que si vous n'êtes pas propriétaire, il faudra son accord).

Respecter les arbres et le sous-bois environnant. **Protéger** les jeunes plants d'arbre et si possible, **planter** des arbres et arbustes à fruits ou à baies, tels que aubépine, sorbier, pommier sauvage, chêne (vert, liège, pubescent), houx, églantier, prunellier, bourdaine, sureau noir, noisetier...

Pour la construction, utiliser des **matériaux naturels** pour intégrer la palombière dans le paysage (piquets en bois, murs en brande ou en fougère, poste d'observation en bois...).

Ne pas éliminer les arbres, branches et bois morts : maintenir un **aspect naturel**.

Inutile de voir trop grand. Rester dans des dimensions raisonnables, qu'il s'agisse des couloirs, de la cabane d'observation... ou du nombre d'appeaux et d'appelants.

Prévoir le **démontage** : s'il faut quitter le lieu, c'est sans laisser de trace en prenant soin d'exporter en dehors du site tous les matériaux non utilisables vers la déchetterie.

Clous, vis et fils de fer : **grande modération** dans l'emploi, notamment dans les arbres (penser au bûcheron, à la machine d'abattage, **au scieur**).

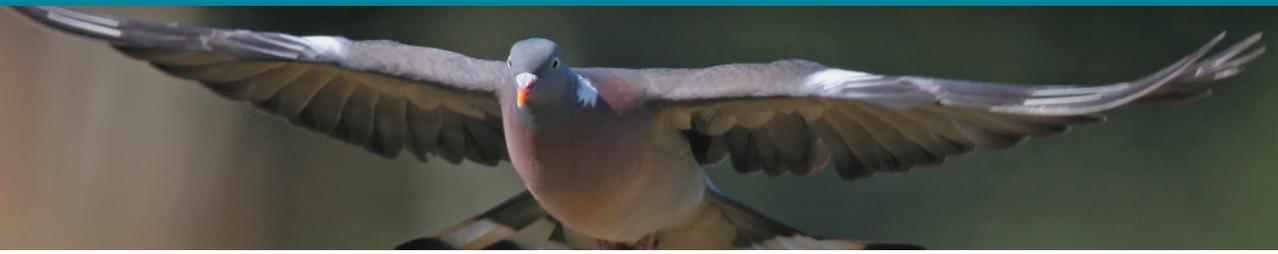
Éviter plastiques et matériaux de récupération qui n'ont pas leur place en milieu naturel.

Aux alentours, placer des messages « sympas » à l'attention des visiteurs et promeneurs.

Une palombière doit rester rustique et éviter des débauches de technologies.

Faites la palombière qui vous ressemble : elle sera réussie.





SANITAIRE

À la palombière ou à la maison,
les oiseaux peuvent attraper des maladies.

Il est aussi important d'adopter soi-même de bonnes conditions d'hygiène

Pour les oiseaux 3 types de maladies sont possibles :

- Virale (grippe aviaire, Newcastle, variole).
- Bactérienne (salmonellose...).
- Parasitaire (vers, trichomonose ou muguet), autres (intoxications).

Comment les éviter ?

Tout au long de l'année dans les volières :

- Éviter d'avoir trop d'oiseaux.
- Bonne hygiène, nettoyage régulier et soigneux.
- Changer l'eau régulièrement et nettoyer les abreuvoirs (vinaigre blanc).
- Attention à l'eau et à la nourriture souillée par les fientes.
- Nourriture variée, saine à l'abri de l'humidité.
- Désinfecter la volière périodiquement (crésyl, javel).
- Faire un traitement préventif des oiseaux.
- Attention à l'humidité et à la chaleur (source de développement des maladies et parasites).
- Éviter les graines qui traînent sur le sol qui attirent les rongeurs.
- En cas de maladie, consulter un vétérinaire pour faire un traitement adapté curatif.
- Signaler les cas de mortalité anormale.
- Éviter le contact de vos oiseaux avec ceux vivant à l'extérieur.



À la palombière (même préconisations que pour les volières) :

- Stocker les oiseaux dans un endroit à l'écart du lieu de vie.
- Éviter le gavage à la bouche et privilégier la seringue.
- Bien nettoyer la seringue entre deux oiseaux après le nourrissage.
- Ne pas mélanger les oiseaux tués à la chasse avec les appelants.

Déplacement des oiseaux :

- Bien nettoyer les cages avant et après le transport.
- Utiliser des cages dédiées.
- Si un oiseau est blessé, le désinfecter avec des produits classiques.





Pour se protéger soi-même :

- Bien se laver les mains après chaque nettoyage et manipulation d'oiseaux.
- Utiliser des produits hydroalcooliques pour les mains.
- Attention aux blessures sur les mains et porter des gants.
- Stocker les oiseaux tués à la chasse dans un endroit frais à l'obscurité et à l'abri des insectes (mouches).
- Plumer et vider selon les règles.
- Attention à la conservation et au stockage des denrées alimentaires.
- Attention aux rongeurs (leptospirose) et au stockage des aliments.

Règles élémentaires d'hygiène dans la cabane :

- Ne pas mélanger l'eau alimentaire et l'eau pour les oiseaux ou pour le nettoyage.
- Bien laver son couteau, gamelles, verres, ustensiles de cuisine...



ZOOM : La maladie de Newcastle

La maladie de Newcastle est un virus appelé « pseudo peste aviaire » ou « paramyxovirose ». Elle atteint de nombreuses espèces d'oiseaux sauvages, de cages ou de volières.

Elle est épidémique: en général, dans un pigeonnier, 30 à 70 % des oiseaux sont touchés, même ceux qui n'ont pas l'air de l'être. La mortalité peut parfois atteindre 100 %.

En cas de maladie déclarée: abattage total des oiseaux, destruction des œufs et des cadavres (sauf dérogation accordée par la Direction Départementale de la Protection des Populations).

La vaccination est obligatoire pour les colombiformes.

Les symptômes :

- Mortalité soudaine (48 heures à quelques jours)
- Diarrhée verdâtre aqueuse et soif intense (l'intestin est atteint et les reins fonctionnent anormalement).
- Abattement, manque d'appétit, plumage ébouriffé.
- Tremblements, paralysie des ailes.
- Torticolis (tête retournée vers l'arrière), trouble de l'équilibre.
- Trouble de la vision (regard de côté, par-dessous).

Pour avoir une certitude, il faut consulter un vétérinaire pour qu'il effectue des analyses (prises en charge par l'État).

Les traitements :

- Il n'existe aucun traitement, seule la prévention est efficace.
- Nettoyer le pigeonnier le plus souvent possible. Désinfecter au crésyl (une solution à 1 % détruit le virus en 5 minutes). Désinfecter les abreuvoirs (solution de soude à 2 %).
- Seule la vaccination annuelle offre une efficacité certaine (rappel de vaccination annuel à faire).
- Pour les vaccins se renseigner auprès de votre vétérinaire.
- Injection sous-cutanée, conservation au réfrigérateur, consultez la notice et demandez des précisions (température et dosage) au vétérinaire qui vous fournit le vaccin.
- Pour vacciner, il faut se protéger (masque, lunettes...).

**ADHÉREZ ET FAITES ADHÉRER AU RÉSEAU FÉDÉRAL PALOMBE
ET DEVENEZ UN MEMBRE ACTIF DE NOTRE OBJECTIF COMMUN !
POUR ADHÉRER : 05 57 88 57 00**

Fédération Départementale des Chasseurs de la Gironde - 10 chemin Labarde - 33290 Ludon-Médoc
05 57 88 57 00 - www.chasseurs33.com - fdc33@chasseurdefrance.com

